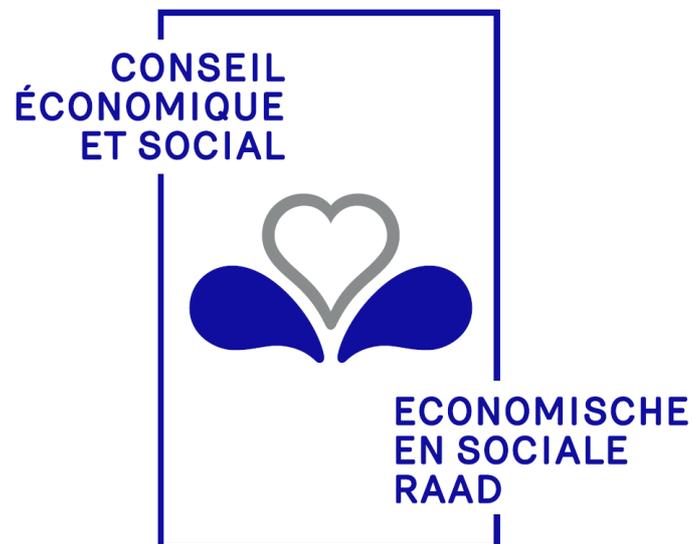


Observatoire des prix de référence dans les marchés publics



Rapport annuel 2017

Table des matières

1.	Présentation des missions de l'Observatoire	3
2.	Réponses à des demandes d'avis et d'informations de pouvoirs adjudicateurs	4
3.	Finalisation des travaux du groupe de travail « Lutte contre le dumping social ».....	4
4.	Poursuite du travail sur les secteurs d'activités	5
4.1.	Mise à disposition d'un cahier des charges type pour les marchés de nettoyage.....	5
4.2.	Secteur du gardiennage.....	5
4.3.	Secteur de la restauration collective – catering.....	8
4.4.	Secteur de l'impression	9
4.5.	Secteur du transport de personnes.....	9
5.	Rencontres avec les pouvoirs adjudicateurs	10
6.	Missions issues du GT « Lutte contre le dumping social »	10
6.1.	Rédaction du « guide des bonnes pratiques »	10
6.2.	Méthodologie et création d'un outil d'analyse des bilans	11
6.3.	Répertoire d'entreprises	11
7.	Tenue d'un répertoire de jurisprudence	12
8.	Autres	13
8.1.	Analyse de la nouvelle législation.....	13
8.2.	Groupe de travail régional « Marchés publics ».....	13
8.3.	Comité de pilotage de l'étude « Réinternalisation des métiers peu qualifiés »	13
8.4.	Comité de pilotage d'Easybrussels.....	13
8.5.	Liste des codes CPV	14
8.6.	Formations et séminaires	14

1. Présentation des missions de l'Observatoire

La mesure 3.6 du New Deal prévoit d'« évaluer et éventuellement réformer respectivement les clauses sociales et environnementales des marchés publics bruxellois du point de vue de leur pertinence en tant qu'instruments poursuivant les objectifs de la promotion de l'emploi, de la formation et de la transition vers une économie plus durable et innovante. ». Dans ce cadre, décision a été prise de créer un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics (ci-après Observatoire), au sein du Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale (ci-après CESRBC), destiné à préserver l'économie bruxelloise de dumpings destructeurs d'emploi.

Le 3 octobre 2012 par décision du Gouvernement, le Ministre de l'Emploi a été chargé de modifier l'Ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du CESRBC en vue de la création d'un Observatoire des prix.

Le CESRBC a remis un avis d'initiative le 21 mars 2013 concernant les modalités d'intégration d'un Observatoire des prix de référence en son sein.

Au cours du sommet social du 21 mai 2013, le Gouvernement bruxellois a réaffirmé la création de l'Observatoire comme l'une de ses priorités.

Créé par l'ordonnance du 3 avril 2014, cet Observatoire a pour missions de :

- Fournir toute analyse relative à des prix soumissionnés dans le cadre des marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale, lorsque le pouvoir adjudicateur a des raisons d'interroger le caractère anormal des prix proposés, sur sollicitation du pouvoir adjudicateur d'un marché public régional, du Gouvernement régional dans le cadre de l'exercice de la tutelle sur les administrations locales ou d'un pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure visée à l'article 8.
- Préparer, au regard des motifs identifiés par l'Observatoire comme ayant abouti à l'offre de prix anormaux, des avis généraux relatifs à l'insertion dans les documents de marchés de travaux ou de services, conformément, notamment, aux articles 7, 8 et 14 de l'Arrêté Royal du 15 juillet, de clauses techniques, notamment sociales ou environnementales de nature à renforcer, au regard des législations notamment européennes et fédérales en matière de concurrence loyale et transparente des entreprises soumissionnaires, l'attribution et l'exécution conforme des marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale.
- Assurer, au regard des législations notamment européennes et fédérales en la matière, une veille sur les prix relevant de pratiques commerciales déloyales ou frauduleuses au regard des concurrences entre soumissionnaires dans le cadre des marchés publics régionaux et locaux, en ce compris la création d'une base de données recensant les prix observés dans le cadre de l'exercice de ses missions.
- Sensibiliser et diffuser des connaissances en matière de prix, et assurer une intermédiation entre les pouvoirs adjudicateurs et les organisations représentatives des secteurs privés dans la poursuite d'un objectif de concurrence loyale des soumissionnaires et d'exécution conforme des commandes publiques.

En 2017, les activités des agents de l'Observatoire se sont principalement focalisées sur les points suivants :

- répondre à des demandes d'avis et d'informations adressées par des pouvoirs adjudicateurs ;
- investiguer de nouveaux secteurs d'activités ;
- mettre en œuvre les missions issues des recommandations du groupe de travail « Lutte contre le dumping social » (ci-après GT « Lutte contre le dumping social »).

2. Réponses à des demandes d'avis et d'informations de pouvoirs adjudicateurs

Le travail de terrain mené par l'Observatoire lui a permis de développer des méthodologies d'analyse de prix et de collecter des suggestions d'améliorations des documents de marchés.

Suite à ce travail empirique, l'Observatoire a répondu à plusieurs sollicitations de pouvoirs adjudicateurs. Celles-ci concernaient :

- des demandes d'avis sur des offres et des justifications de prix (dans le cadre de l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire ou en dehors de celle-ci) ;
- des informations relatives aux prix ;
- diverses demandes (documents de marché, contenu des conventions collectives de travail, etc.).

L'Observatoire a pu mettre en œuvre, à ces occasions, les méthodologies développées en 2015 et les informations collectées depuis sa mise en place effective, en octobre 2014.

3. Finalisation des travaux du groupe de travail « Lutte contre le dumping social »

Mis sur pied suite à la décision du Gouvernement du 3 mars 2016 relative à la transposition de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et à la lutte contre le dumping social, le groupe de travail « Lutte contre le dumping social » (ci-après GT) s'est réuni à sept reprises en 2016.

Ce GT, dont le Secrétariat a été confié à l'Observatoire, a été composé à partir des membres du Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie 2025 auxquels se sont joints des experts de Bruxelles Pouvoirs Locaux, du Secrétariat général du SPRB, des interlocuteurs sociaux et d'autres organisations selon les thématiques abordées. Outre le Secrétariat, l'Observatoire a pris part aux différentes étapes de la mise en œuvre du GT, a travaillé sur tout ou partie du contenu de certaines des réunions et s'est joint à toutes les discussions du GT.

Le GT « Lutte contre le dumping social » a été chargé de présenter au Gouvernement et aux interlocuteurs sociaux une série de pistes de réflexion, voire de recommandations, visant à lutter contre le dumping social dans les marchés publics.

En 2017, l'Observatoire a finalisé le rapport des travaux du GT « Lutte contre le dumping social ». Le Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie 2025 a validé ce rapport le 23 février 2017. Ce document est disponible, ainsi que tous les fichiers s'y rapportant, sur les pages Web « Observatoire » du site Internet du CESRBC¹.

Suite aux travaux du GT, l'Observatoire a été chargé de mettre en œuvre de nouvelles mesures :

1. la diffusion des bonnes pratiques dans les marchés publics (guide à l'attention des pouvoirs adjudicateurs, identification des secteurs exposés aux risques de dumping social) ;
2. la mise en place et la tenue à jour d'un répertoire d'entreprises mentionnant notamment les attestations de bonne exécution pour tous les types de marchés ;
3. le développement d'un outil d'analyse de la situation financière et économique des entreprises de nature à offrir un service qualitatif complémentaire aux pouvoirs adjudicateurs bruxellois dans le cadre des marchés publics.

L'état d'avancement de ces différentes mesures est décrit dans le présent rapport (voir infra, pages 10 et 14).

4. Poursuite du travail sur les secteurs d'activités

4.1. Mise à disposition d'un cahier des charges type pour les marchés de nettoyage

Un cahier spécial des charges relatif aux services de nettoyage ainsi qu'un commentaire et document explicatif ont été finalisés sur la base des recommandations formulées par les acteurs du secteur et par les acheteurs publics.

Ces documents ont été mis à disposition de ces derniers sur le site Internet du CESRBC² et ont été également communiqués aux administrations sur demande.

4.2. Secteur du gardiennage

Acteurs du secteur du gardiennage

L'Observatoire a poursuivi en 2017 le travail de terrain sur le secteur du gardiennage en rencontrant 15 acteurs du secteur (entreprises et syndicat). Les informations obtenues se sont révélées particulièrement opportunes quant à la compréhension de la construction d'un tarif

¹ Disponibles sur : <http://ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/rapport-gt-lutte-contre-le-dumping-social>

² Disponibles sur : <http://www.ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/documents-utiles-services-de-nettoyage/cahier-special-des-charges-services-de-nettoyage>

et du mode de remise d'offre à un marché public.

Parallèlement, l'Observatoire a procédé à des recherches documentaires afin d'alimenter le travail de terrain et a rédigé des notes synthétisant les suggestions d'améliorations des documents de marché formulées par les entreprises.

La mission de l'Observatoire étant circonscrite à la Région de Bruxelles-Capitale, l'échantillon des entreprises s'est naturellement porté sur les firmes présentes à Bruxelles mais également sur les entreprises actives sur Bruxelles et localisées dans une autre Région du pays.

Enquête de janvier 2017 à mai 2017

L'Observatoire a contacté 25 entreprises de gardiennage. Quatorze d'entre elles ont accepté de recevoir ses agents. Les entretiens se sont articulés autour de trois questions :

- (1) Comment les soumissionnaires construisent-ils leur prix ?
- (2) Comment les entreprises procèdent-elles à l'estimation du marché ?
- (3) De quelles évolutions les documents de marché devraient-ils tenir compte afin de remettre l'offre la plus précise possible ?

La synthèse de ces rencontres a notamment permis l'identification de quelques variables particulièrement saillantes quant à la détermination du prix. Ces caractéristiques, parmi lesquelles **la catégorie d'agents, le volume et les plages horaires à prester**, permettent aux entreprises d'établir leurs offres.

Les agents de l'Observatoire ont dressé la liste de ces variables. Ces éléments d'informations pourraient être intégrés aux cahiers des charges dans le but de :

- permettre aux entreprises de répondre de la manière la plus précise possible ;
- construire des postes communs aux acheteurs publics bruxellois afin d'élaborer une base de données de prix comparables.

Pistes de réflexions d'améliorations des documents de marché de gardiennage

▪ Table-ronde du 6 septembre 2017

En septembre 2017, l'Observatoire a organisé une table-ronde consacrée aux marchés publics de gardiennage. Cette table-ronde a réuni plusieurs pouvoirs adjudicateurs bruxellois passant des marchés publics dans ce secteur. Elle a permis à l'Observatoire de confronter au travail des acheteurs publics les résultats de son « enquête » de terrain auprès des acteurs du secteur.

▪ Rédaction d'un cahier des charges standard et de documents de synthèse pour les marchés de gardiennage

Suite aux consultations susmentionnées, l'Observatoire a finalisé plusieurs documents à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois :

- une synthèse concernant le droit d'accès, la sélection qualitative et les critères d'attribution ;
- une synthèse de la commission paritaire 317 ;
- la conclusion de la table-ronde gardiennage ;
- une attestation de bonne exécution type.

Ces documents sont accessibles via la page Web.³

Afin de rendre opérationnelles les suggestions d'améliorations collectées, l'Observatoire a également travaillé à la rédaction d'un cahier des charges type pour les marchés de gardiennage. Ce cahier des charges type est disponible sur les pages Web de l'Observatoire sur le site du CESRBC⁴.

▪ **Projet de création d'un outil en ligne de transmission de données**

En 2017, l'Observatoire a travaillé à la conception de nouveaux formulaires Web destinés à la transmission de données de marchés publics de gardiennage. A l'image des formulaires « nettoyage », ceux-ci ont vocation à devenir la principale interface entre l'Observatoire et les pouvoirs adjudicateurs bruxellois pour ces marchés. L'objectif est double :

- Offrir aux pouvoirs adjudicateurs la possibilité de saisir l'Observatoire dans le cadre d'une analyse de prix.
- Transmettre, à titre volontaire, les informations des marchés publics, dans le cadre plus général de la construction de bases de données de prix.

La plupart de ces formulaires sont communs aux deux secteurs et s'organisent comme suit :

- Formulaire 1 : « Création d'un dossier »
- Formulaire 2 : « Pouvoirs adjudicateurs »
- Formulaire 3 : « Marché public »
- Formulaire 4 : « Marché de gardiennage »

Ce formulaire diffère de celui du nettoyage puisque les renseignements à encoder concernent les caractéristiques du marché à proprement dit.

Deux alternatives ont été développées : une première version du formulaire « Marché de gardiennage », dit sous-formulaire « Postes standardisés » est composée des variables prompts à standardiser la description des prestations effectuées (catégorie d'agents, jours de prestation, plage horaire de prestation). Dans l'hypothèse où la description des prestations du marché ne répond pas à ce mode de présentation, un sous-formulaire « Postes non standardisés » a également été développé.

- Formulaire 5 : « Soumissionnaires »
- Formulaire 6 : « Prix par poste »

L'Observatoire s'est chargé de l'ensemble du contenu de ces nouvelles pages. Leur création a été confiée à un prestataire informatique qui a fourni à l'Observatoire une première version « test ». Les agents de l'Observatoire ont procédé à de nombreux tests afin d'améliorer et de valider ces formulaires. Ce travail permettra de finaliser le projet et de mettre en ligne ces pages en 2018.

³ Disponibles sur : <http://www.ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/documents-utiles-services-de-gardiennage>

⁴ Disponible sur : <http://www.ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/documents-utiles-services-de-gardiennage/cahier-special-des-charges-type-service-de-gardiennage>

4.3. Secteur de la restauration collective – catering

Acteurs de la restauration collective - catering

En 2017, l'Observatoire a analysé le secteur de la restauration collective – catering et a rencontré 8 acteurs du secteur (entreprises, fédérations).

A l'instar du gardiennage, les informations obtenues auprès des différentes entreprises se sont révélées particulièrement pertinentes quant à la compréhension de la construction d'une offre.

Issues de rencontres avec les entreprises, les informations recueillies ont notamment servi à déterminer la composition du prix et à collecter des suggestions d'amélioration des documents de marché.

Enquête de mars 2017 à juillet 2017

Les entretiens menés auprès des acteurs du secteur ont été articulés autour de quatre questions :

- (1) Comment les soumissionnaires construisent-ils leur prix ?
- (2) Comment les entreprises procèdent-elles à l'estimation du marché ?
- (3) De quelles informations les entreprises ont-elles besoin pour remettre offre ?
- (4) De quelles évolutions les documents de marché devraient-ils tenir compte afin de remettre l'offre la plus précise possible ?

La synthèse de ces rencontres a permis l'identification de quelques variables particulièrement pertinentes quant à la détermination du prix. Ces caractéristiques, parmi lesquelles **la catégorie d'agent, le type de consommateur final, les produits bio ou non**, permettent aux entreprises d'estimer leur prix et de calculer leur offre.

Pistes de réflexions d'améliorations des documents de marché de restauration collective - catering

▪ Table-ronde du 30 novembre 2017

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire, une table ronde a été organisée réunissant divers pouvoirs adjudicateurs en date du 30 novembre 2017. Elle a notamment porté sur les résultats de l'enquête de terrain relatifs au secteur du catering et sur la rédaction des documents utiles.

L'objectif de la table-ronde était de confronter les remarques et les suggestions des acteurs du secteur aux expériences des pouvoirs adjudicateurs passant des marchés publics de restauration collective - catering.

▪ Documents de synthèse

A la suite de ces consultations détaillées ci-avant, l'Observatoire a compilé des suggestions d'améliorations des documents de marché. Il s'agit principalement d'une synthèse des entretiens menés auprès d'entreprises ayant accepté de recevoir l'Observatoire.

L'Observatoire a rédigé deux documents à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois :

- une synthèse de la commission paritaire 302 ;
- une note technique de bonnes pratiques dans le secteur de la restauration collective - catering.

Ces documents sont accessibles via les pages Web⁵.

- **Projet de création d'un outil en ligne de transmission de données de marchés publics de restauration collective - catering**

L'Observatoire s'est également attelé à la conception de pages Web « formulaires restauration collective - catering », en se basant sur le travail déjà réalisé pour les formulaires « nettoyage » et « gardiennage ». Ces formulaires s'organisent en effet comme ceux des secteurs précédemment cités, à l'exception du formulaire « Postes » dont une première version, dit sous-formulaire « Postes standardisés » est composée de variables standardisées identifiées lors du travail de terrain (catégorie de travailleurs, destinataires des repas, type de prestation, jours de prestation). Si la description des prestations du marché ne répondait à aucun mode de présentation « standard », un sous-formulaire intitulé « Postes non standardisés » a également été prévu.

Comme pour le secteur du gardiennage, la construction de formulaires « restauration collective – catering » est en cours. De nombreux tests ont été effectués afin d'en améliorer la qualité. Une fois le travail finalisé, les formulaires seront mis en ligne dans le courant de l'année 2018.

4.4. Secteur de l'impression

Dans le cadre de son approche progressive par secteur, l'Observatoire a débuté en 2017 un travail de fond sur le secteur de l'impression. Ce travail, comme ce fut le cas pour les autres secteurs, s'est articulé autour de la même méthode. L'Observatoire a, premièrement, effectué un travail de recherche axé sur la législation applicable à ce secteur et notamment sur les différentes conventions collectives de travail établissant les normes de droit du travail en vigueur. Un document de synthèse de cette législation a été élaboré.

Parallèlement, l'Observatoire a rencontré la fédération professionnelle représentative de l'industrie graphique belge et neuf entreprises d'impression actives à Bruxelles.

Les pouvoirs adjudicateurs bruxellois ont eux aussi été questionnés sur leurs pratiques et sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la passation de marchés publics de service d'impression. L'Observatoire a également collecté un certain nombre de documents de marchés lui permettant d'analyser les pratiques dans ce secteur.

Suite aux consultations menées dans le cadre de ce travail de terrain sur le secteur de l'impression, l'Observatoire a identifié les différentes composantes du prix et a commencé à compiler, dans des documents de synthèse, les suggestions d'amélioration des documents de marché de service d'impression.

4.5. Secteur du transport de personnes

Le secteur du transport, et plus précisément celui du secteur du transport de personnes, a également fait l'objet d'un examen, sur le même mode que les précédents. Outre les recherches documentaires, l'Observatoire a rencontré neuf acteurs du secteur.

⁵ Disponibles sur : <https://www.ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/documents-utiles-services-de-restauration-collective-catering>

Ce secteur sera encore approfondi et finalisé au cours de l'année 2018.

5. Rencontres avec les pouvoirs adjudicateurs

En 2017, les agents de l'Observatoire ont repris contact avec les pouvoirs adjudicateurs bruxellois et ont rencontré 25 d'entre eux. L'objectif de ces rencontres était de :

- élargir et consolider un réseau de contacts parmi les pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;
- échanger les bonnes pratiques dans les marchés publics ;
- collecter des informations relatives aux marchés publics passés par ces pouvoirs adjudicateurs dans les secteurs prioritairement visés par l'Observatoire.

Dans ce cadre, les agents de l'Observatoire ont collecté sur base volontaire les cahiers des charges, les soumissions, les rapports d'attribution des marchés correspondant aux nouveaux secteurs investigués par l'Observatoire et, le cas échéant, les courriers de justification de prix.

Parmi les pouvoirs adjudicateurs bruxellois, l'Observatoire a rencontré en 2017 :

- 14 administrations communales ;
- 11 organismes d'intérêt public.

Parallèlement à ces entretiens, l'Observatoire a créé un répertoire « Pouvoirs adjudicateurs » reprenant notamment les personnes de contact, les bonnes pratiques et la liste des marchés publics passés.

6. Missions issues du GT « Lutte contre le dumping social »

6.1. Rédaction du « guide des bonnes pratiques »

Dans le cadre de ses missions liées aux travaux du groupe de travail « Lutte contre le dumping social », l'Observatoire a rédigé un « Guide des bonnes pratiques » dans les marchés publics à destination des pouvoirs adjudicateurs bruxellois.

Ce guide aborde, notamment, l'ensemble des recommandations qui ressortent des travaux de ce groupe de travail. Les sujets suivants ont été abordés chacun dans une section du guide :

- définir le besoin
- mettre en avant l'allotissement du marché ;
- limiter l'emploi de la sous-traitance ;
- imposer la visite des lieux ;
- vérifier la capacité économique, financières, technique et/ou professionnelle de l'opérateur économique ;

- choisir le mode de passation et les critères d'attribution ad hoc ;
- justifier les éléments de l'offre lors de la vérification des prix ;
- être attentif aux règles d'exécution des marchés ;
- imposer la maîtrise de la langue du marché à certains travailleurs ;
- superviser et contrôler l'exécution du marché ;
- favoriser la réalisation de marchés publics innovants ;
- gérer les marchés de faible montant.

Un projet de guide a été transmis aux Cabinets ministériels porteurs, puis complété et modifié suite à leurs remarques.

Le « Guide des bonnes pratiques » sera prochainement en ligne sur les pages Web « Observatoire » du site du CESRBC.

6.2. Méthodologie et création d'un outil d'analyse des bilans

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions issues du GT « Lutte contre le dumping social », l'Observatoire a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des bilans déposés auprès de la Banque nationale de Belgique (ci-après BNB).

L'un des objectifs est de vérifier si une entreprise est financièrement et économiquement assez solide pour pouvoir exécuter le marché. Plus de 221 entreprises ont été analysées dans neuf secteurs. Le 2^{ème} objectif consiste à essayer d'identifier, le cas échéant, des indices de fraude ou de dumping social par le biais d'un certain nombre d'indicateurs statistiques.

Différentes méthodes ont été testées et affinées au fil du temps. Une base de données provisoire a d'ores et déjà été créée. Un outil informatique sera prochainement construit afin de traiter automatiquement les informations et d'effectuer les calculs.

Dans le cadre du travail lié à la création de cet outil, l'Observatoire a rencontré la BNB en septembre 2017. Une analyse technico-fonctionnelle a également été menée en collaboration avec un consultant. Suite à ces travaux, l'Observatoire a rédigé un cahier des charges afin de pouvoir lancer le marché de création de l'outil.

En parallèle, l'Observatoire travaille sur les clauses à insérer dans les documents du marché et sur la motivation légale de ces critères.

6.3. Répertoire d'entreprises

Suite aux travaux du GT « Lutte contre le dumping social », l'Observatoire a été chargé de la mise en place et de la tenue à jour d'un répertoire d'entreprises reprenant notamment les attestations de bonne exécution délivrées par les pouvoirs adjudicateurs. Ce service sera créé à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois. Il est destiné à assurer une meilleure connaissance des opérateurs économiques intéressés par des marchés spécifiques⁶. Le service prendra la forme d'une plateforme Internet sur le site du CESRBC dont l'accès sera en partie public et en partie réservé aux pouvoirs adjudicateurs.

⁶ La plateforme n'a pas vocation à donner une publicité à chaque marché.

Les informations qui y seront rendues disponibles consisteront en :

- Pour la partie publique
 - Une liste des entreprises classées par type de prestations qu'elles effectuent ou souhaitent effectuer au service de pouvoirs adjudicateurs bruxellois.
 - Une liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois complétée des types de marchés qu'ils passent et pour lesquels ils se mettent régulièrement en recherche de soumissionnaires.
- Pour la partie privée, utilisable par les seuls pouvoirs adjudicateurs, la liste des entreprises complétée de différentes mentions utiles ou documents qui restent à déterminer.

Les agents de l'Observatoire ont travaillé en 2017 à la rédaction d'un document décrivant les caractéristiques de cet outil. Ce répertoire devrait être composé de :

- Un formulaire d'inscription à l'attention des entreprises.
- Une page de consultation du répertoire (recherche par mots-clés). Comme mentionné ci-avant, une partie des informations sera disponible librement, une autre partie ne sera accessible qu'aux pouvoirs adjudicateurs enregistrés et connectés. A cet effet, un formulaire d'enregistrement des pouvoirs adjudicateurs a également été conçu.
- Une page reprenant la liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois ainsi que les types de marchés qu'ils passent tels qu'ils les auront renseignés dans leur formulaire d'enregistrement. Ces informations seront en accès libre.

Ce projet de répertoire a été transmis à un prestataire informatique. Outre l'ajout de nouvelles pages Web, le répertoire sera accessible via un nouvel encadré sur la page d'accueil de l'Observatoire.

Le prestataire informatique a mis à disposition des agents de l'Observatoire des pages Web « tests ». Après avoir effectué plusieurs essais, l'Observatoire a transmis aux informaticiens une première série de remarques. Une fois les corrections effectuées, l'Observatoire procédera à de nouveaux tests avant la mise en ligne, dans le courant de l'année 2018.

7. Tenue d'un répertoire de jurisprudence

Dans l'objectif de développer une expertise relative aux missions qui lui sont attribuées, l'Observatoire s'était attelé à la mise en place d'un répertoire de jurisprudence. Ce travail s'est poursuivi en 2017.

Cet outil a pour ambition de répertorier, d'analyser et de résumer les décisions de justice en lien avec les marchés publics. De manière plus spécifique, il est axé sur les matières propres aux activités de l'Observatoire. Par conséquent, l'ensemble des décisions qui y sont étudiées concernent principalement la procédure de passation et d'attribution des marchés publics.

Le répertoire est composé des arrêts rendus par le Conseil d'État dans le cadre des contentieux liés à l'attribution des marchés publics, des décisions des Cours et Tribunaux belges relatives

au contentieux de l'exécution des marchés publics ainsi que des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne statuant sur le respect du droit européen des marchés publics.

8. Autres

8.1. Analyse de la nouvelle législation

Courant de l'année 2017 et compte tenu de l'actualité récente en matière de marchés publics, les membres de l'Observatoire, sur la base de la nouvelle législation et de la nouvelle réglementation, ont réalisé des fiches techniques sur le sujet et plus précisément sur la procédure de sélection et sur la vérification des prix.

8.2. Groupe de travail régional « Marchés publics »

Sous l'impulsion de l'agence régionale de simplification administrative Easybrussels, l'Observatoire a participé au travail de réflexion sur la création d'un groupe de travail régional dans les marchés publics. Au travers de deux réunions préparatoires, l'Observatoire et Easybrussels ont réuni des représentants de différents organismes régionaux qui, dans l'ensemble, ont manifesté un grand intérêt pour la mise en place d'une structure régionale de travail sur les marchés publics et de partage de documents liés à ces marchés. Le but principal de ce groupe de travail serait la mise en commun des bonnes pratiques, des connaissances et des expériences dans le cadre du prescrit légal et du traitement des dossiers marchés publics.

D'autres rencontres avec l'agence Easybrussels ont eu lieu dans l'objectif de préparer les réunions susmentionnées ainsi que de proposer prochainement un texte fondateur qui établira les bases de la structure de ce futur groupe de travail régional.

8.3. Comité de pilotage de l'étude « Réinternalisation des métiers peu qualifiés »

Dans le contexte des travaux de la Stratégie 2025, une étude portant sur l'identification et les conditions éventuelles de réintégration de métiers peu qualifiés – et actuellement externalisés – dans la fonction publique régionale bruxelloise a été lancée en 2017. Cette étude est suivie par beezy.brussels en collaboration avec le projet Bruxelles Fonction publique.

L'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics a été invité à intégrer le comité de pilotage de cette étude. Dans ce cadre, il a participé à deux réunions : une première réunion « kick off » le 25 septembre, et une deuxième le 20 décembre. L'Observatoire a également reçu un des chercheurs du projet et a formulé une série de remarques relatives au compte-rendu de cette rencontre.

8.4. Comité de pilotage d'Easybrussels

Dans le cadre du dossier « e-Procurement », l'Observatoire a assisté à deux réunions du comité de pilotage de l'agence de simplification administrative Easybrussels : le 26 septembre et le 5 décembre.

8.5. Liste des codes CPV

Faisant suite aux mesures prises à l'issue des travaux du groupe de travail « Lutte contre le dumping social », la liste des codes CPV proposée par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été transmise aux membres du Gouvernement en mai 2017. Cette liste reprend les commandes publiques présentant un risque important de pratiques concurrentielles déloyales.

8.6. Formations et séminaires

En 2017, l'Observatoire a participé aux formations et séminaires suivants :

- « People management » (février 2017).
- « Les marchés d'hygiène et d'entretien » (février 2017).
- « Maitriser la nouvelle réglementation des marchés publics » (mars 2017).
- « Gestion de projet » (mars 2017).
- « Tableau de bord interactif » (mai 2017).
- Colloque « Economie collaborative » (mai 2017).
- « Economie circulaire » (mai 2017).
- Conférence « Achats Durables et responsables en Belgique » (mai 2017).
- « Comptabilité : formation de base » (mai 2017).
- « Formation au système d'enregistrement » (juin 2017).
- Colloque « Economique sociale » (juin 2017).
- Colloque « Quelle nouvelle politique industrielle pour la Région de Bruxelles-Capitale ? » (juin 2017).
- « Formation Windows » (août 2017).
- « Clauses sociales dans les marchés publics » (août 2017).
- « Alimentation durable dans les marchés publics » (septembre 2017).
- « Insertion de critères environnementaux dans les marchés publics » (septembre 2017).
- « Comment lire et interpréter un bilan » (octobre 2017).
- « National Tender Day » (octobre 2017).
- « Process communication » (octobre-novembre 2017).
- « Echange de bonnes pratiques » (octobre 2017).
- « Calcul salarial » (novembre 2017).
- « Marchés publics et dumping social » (novembre 2017).